



**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1791
ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE
AFIN DE FAVORISER LA MISE EN CONFORMITÉ
AU RÈGLEMENT NUMÉRO 554**

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 9 avril 2025, le règlement numéro 1791 intitulé : « **Règlement établissant un programme d'aide financière afin de favoriser la mise en conformité au règlement numéro 554 dans le but d'accroître la résilience face aux changements climatiques** ».

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Ce règlement est déposé dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au cours des heures régulières de bureau.

Ville de Bécancour, le 10 avril 2025.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville